



SYNDICAT CGT SPP RHONE



SYNDICAT SUD SPP PATS SDIS 69



SNSPP SDIS 69

Lyon, le 12 juin 2009

Suite la dernière assemblée générale qui a eu lieu au CT VILLEURBANNE le vendredi 5 juin et au rassemblement devant la Préfecture, le président Mercier a reçu l'intersyndicale CGT, SUD, CFTC-SNSPP.

Lors de cette entrevue, une négociation a eu lieu concernant le régime de travail des agents logés, du choix de régime de travail pour les non logés et de l'octroi de l'IAT.

- 1) Par rapport à l'idée de céder une partie des logements et par la suite d'une proposition de 24x24, 24x24, 24x72, nous avons eu la possibilité de ramener à 105 gardes de 24 H au lieu des 115 imposées initialement et 100 gardes pour les agents logés qui ont effectué le 48x48. Avec 3 semaines de congés plus 4 à 5 jours à poser.
- 2) Suite à l'insistance des partenaires de laisser le choix d'un régime de travail en 12 ou 24h, le Président Mercier a enfin accepté. 12h 1h = 1h et 24h avec équivalence. Chaque agent pourra se positionner pour une période de trois ans.
- 3) IAT.: conservation au-delà indice 380 et octroi de celle-ci aux logés. Le Président Mercier est d'accord pour traiter ce dossier, mais pas dans l'immédiat. Il veut d'abord chiffrer la mesure avec ses services.

Hier soir 11 juin, l'intersyndicale CGT, SUD, CFTC-SNSPP a été reçu par le DDSIS.

Nous avons répété que ce chiffre de 105 G24h méritait d'être descendu, la différence de temps de travail entre la situation actuelle et à venir étant de près de 1000 heures supplémentaires pour un logement. Nous avons donc à nouveau demandé au directeur de ramener la proposition de l'administration sur le temps de travail des logés à 90 G24h (soit 663 heures de +) et en contrepartie des primes de logé extérieur perdues, demandé que les logés puissent désormais bénéficier de l'IAT (prime pérenne et sans indice plafond), attendu que maintenant la différence entre logé et non logé se fait par le temps de travail, et de revoir le montant déclaré en avantage en nature.

L'union a également demandé que les logés actuels puissent conserver leur régime de travail jusqu'à la fin de leur arrêts actuels, et que le nombre d'astreintes pour tous les logés (ceux qui devront en faire) soit diminué et porté à 6 maximum.

Le DDSIS a apporté les réponses suivantes :

Il a rappelé qui était mandaté par le président pour nous répondre et a refusé pratiquement toutes nos demandes, notamment la diminution du temps de travail des logés et le maintien du régime de travail aux logés actuels. Nous restons dans ce qui a été arrêté vendredi soir.

Pour les agents en service hebdomadaire avec gardes, ils auront le choix entre le 24x48 ou le service actuel avec 8 semaines d'astreinte.

Les HR devront quitter leur logement en 2011.

Les critères d'affectation de logements seront modifiés avant la fin de l'année.

Le DDSIS nous a informés que seuls les agents non logés pourront être affectés au CTA. Pour le futur GFOR, il traitera le dossier plus tard.

Il n'est pas hostile à ce que les jeunes officiers puissent effectuer le régime en garde de 24 heures au début de leur carrière (2 premières années, dont la formation), en tant qu'équipier ou chef d'agrès, avant de prendre les fonctions de chef de groupe.

Pour les non logés. Leur choix les engagera pour 3 ans, que ce soit en 12 H ou en 24 H.

Les syndicats ont demandé que le supplément de gardes soient affecté à l'opérationnel (VSAB à 4, conducteur CDG, augmentation des effectifs au-delà du cadre minimum), et le maintien des recrutements à l'effectif actuel du SDIS soit 1342 autorisé. Le DDSIS a informé qu'il suspendrait probablement les recrutements, ce que nous ne pouvons absolument pas accepter. Il est hors de question que le SDIS gagne de l'argent sur ce dossier alors que les pompiers eux ne gagnent rien de plus (sinon du temps de travail) et font des efforts conséquents pour améliorer l'existant.

Comme vous pouvez le constater, il est très difficile de négocier avec le directeur. Nous allons demander une nouvelle entrevue au Président Mercier pour retravailler sur ces dossiers.

**Restez mobilisés car nous pourrions avoir
besoin de vous le 26 juin après-midi ou avant.**